

## **Déclaration de Ouagadougou (République de Burkina Faso) relative à la modernisation de la gestion des Ressources Humaines et de la formation**

**Nous, Administrations Douanières de la Région de l'Afrique Occidentale et Centrale.**

**Reconnaissant que :**

- L'environnement dans lequel évoluent les administrations des douanes de la région AOC devient de plus en plus complexe qui se traduit par une internationalisation des marchés, des impératifs de recettes, de sécurité et de facilitation. A cela s'est ajouté un système politique et juridique contraignant, l'utilisation massive des TIC, l'émancipation significative du personnel ;
- Le renforcement des capacités axé sur les individus permettra aux administrations douanières de mettre en œuvre les initiatives de réformes et de modernisation et soulignant la nécessité critique pour les administrations douanières de la région AOC d'intensifier davantage les efforts et les investissements dans le domaine de la gestion des ressources humaines et de formation, et ce, dans la perspective d'atteindre leurs objectifs organisationnels;

**Convaincus que :**

- La mise en œuvre d'un système moderne de gestion des Ressources Humaines basé sur les compétences permettra aux Administrations des douanes de la région AOC d'améliorer leurs performances et de réussir leurs processus de réformes et de modernisations.

**Avons convenu que :**

**Les gestionnaires de formation et de ressources humaines devraient :**

- Participer à leur développement personnel pour assumer intégralement leur responsabilité de la modernisation de la gestion des Ressources Humaines au sein de leurs administrations ;
- Jouer pleinement leur rôle de partenaire stratégique et agent de changement au sein de leurs Administrations pour une meilleure performance organisationnelle ;
- Mettre en œuvre les outils modernes de GRH basée sur les compétences, notamment au niveau du recrutement et de la formation.

## **Les Administrations douanières de la région OMD - AOC devraient :**

- Développer et défendre des argumentaires auprès des gouvernements pour doter adéquatement les structures en charge de la gestion des ressources humaines et de la formation, des moyens nécessaires (humains, matériels et financiers) ;
- Mettre en place un système de Gestion des Ressources Humaines moderne, transparent et basé sur la compétence incluant toutes les pratiques de gestion des ressources humaines, notamment : le recrutement, la mobilité, la rotation, la promotion, la formation ;

## **Le ministère de tutelle devrait :**

- S'engager visiblement à travers des actions concrètes (appui politique) pour dynamiser et opérationnaliser la modernisation RH entamée au sein des administrations douanières ;

## **L'Organisation Mondiale des Douanes et les autres partenaires techniques et financiers devraient :**

- Accompagner les Administrations des Douanes dans le dialogue et le plaidoyer auprès des gouvernements dans le cadre de la mise en place d'un système RH basée sur les compétences ;
- Coordonner les activités de renforcement des capacités entre les différents partenaires en vue de garantir une mise en œuvre effective d'un système de gestion des RH basée sur les compétences ;
- Continuer à soutenir les Administrations des Douanes dans leurs programmes de modernisation des ressources humaines.

*Adoptée par les délégués de l'Autorité de Revenue de Gambie, de l'Administration des douanes du Nigeria, de l'Autorité Nationale de Revenu de Sierra Leone, de l'Administration des Douanes du Burkina Faso, de l'Administration des Douanes de la Guinée, de l'Office Togolais de Recettes, de la Direction Générale des Douanes du Mali, de la Direction Générale des Douanes du Côte d'Ivoire, de la Direction Générale des Douanes du Cameroun, de la Direction Générale des Douanes et Accises de la RDC, de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects du Congo en collaboration avec le secrétariat de l'Organisation Mondiale des Douanes, la Vice-Présidence de la région OMD-AOC, le Bureau Régionale de Renforcement des Capacités de la région OMD-AOC et avec la participation de l'Union Africaine, de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine et Expertise France.*

Fait à Ouagadougou, le 31 Octobre 2019